

**ARRETE PREFECTORAL
PORTANT REGLEMENTATION EN VUE DE PREVENIR LES INCENDIES DE
FORETS DANS LES ALPES MARITIMES**

ANNEXE 6

**DECLARATION DE TIR DE FEU D'ARTIFICES (TYPES K1 A K4)
TIRES DU LITTORAL VERS LA MER OU EN MER**

**A transmettre, par la mairie, 15 jours AVANT la date du tir et en 2 exemplaires à la
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES MARITIMES.**

L'ORGANISATEUR :

- Nom, prénom :
- Profession :
- Adresse :
-téléphone :
- Cie d'Assurance :Police n° :

LA SOCIETE DE TIR

- Dénomination :
 - Adresse :
 -téléphone :
 - Cie d'assurance :Police n° :
- (joindre copie du contrat d'assurance couvrant le tir)*

L'ARTIFICIER

- Nom, prénom :
 - Profession :
 - Adresse :
 -téléphone :
 - Certificat de qualification K4 délivré le :Par le Préfecture de :
- (joindre obligatoirement une copie du certificat K4)*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FEU D'ARTIFICES

- Lieu exact du tir :
- (joindre plan)*
- date et heure :Durée prévue :
- Nature du tir : Artifices K1 Artifices K2 Artifices K3 Artifices K4
- Nature, quantité et diamètre des artifices :
- (joindre la liste des produits utilisés avec indication des numéros d'agrément)*

- Hauteur maximum prévue :
- Coordonnées maritimes du pas de tir (*Europe 50 : soit en degré, minute, centième*).....
.....
- Stockage des artifices :
 - Date :.....
 - Lieu :.....
 - Mesures de protection :

DATE :
L'ORGANISATEUR :
(signature)